

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le dix sept mars, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, convoqué par courrier le 11 mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, GINET Didier, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, PLANTIER Stéphane, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean-Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, VIVIAN Jean-Pascal, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOUIJN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean-Michel, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean- Louis, GENIN Jean-Paul, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe.

Absent excusé suppléé : DEXPERT Jean-Paul suppléé par PLANTIER Stéphane.

Absent excusé ayant donné pouvoir : DREVET Jean-Michel a donné pouvoir à SERVET Guy

Absents excusés : PERRET Michel, BRUT Michel

### **FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

Jean-Christian PIOLAT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2011. 5 voix contre

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2011. 1 voix contre

Une rectification est à apporter dans la liste de présence : M.MARONNE suppléait M.BARALE absent lors de cette séance. La correction a été faite sur les documents transmis au contrôle de la légalité.

A l'occasion de l'élaboration de ce compte rendu, il est apparu que le Président n'avait pas quitté la séance pendant le vote du compte administratif. Pour la bonne forme, le conseil communautaire sera invité à re-délibérer sur cette question lors de la séance du 21 avril 2011. De ce fait, les délibérations concernant les comptes de gestion et l'affectation des résultats sont reportées au 21 avril.

Un point (9 bis) est ajouté à l'ordre du jour pour autoriser le président à présenter trois dossiers de voirie à la nouvelle Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.ETR.

### **POINT N°1 : RAPPORT SUR L'EXERCICE DE SA DELEGATION PAR LE PRESIDENT**

Acquisition de différents matériels et véhicules pour l'entretien des espaces naturels (étangs, randonnée) pour un montant de 10 000 € et acquisition de sanitaires mobiles pour un montant de 1 255.03€ HT en lien avec la reprise de l'activité d'Allons-y, question développée au point n°15.

Commande des travaux de confortation en enrobé des secteurs les plus exposés de la route du Miraillet pour un montant supplémentaire de 27 200 € HT, incluant une moins-value exceptionnelle de 9%. Les essais à la plaque ont été réalisés le 16 mars et sont très bons. Les travaux seront réalisés semaine 12, sauf intempéries. L'entreprise prendra réalisera les réparations sur les voies qui ont souffert des déviations.

Commande à SOCOTEC d'une analyse des parties techniques de la piscine avec évaluation chiffrée des réparations pour un montant de 3 380 €. Le rapport est à remettre fin mars.

<p><b>Le vote des comptes administratifs devant faire à nouveau l'objet d'un point à l'ordre du jour du conseil communautaire du 21 avril 2011, la présentation des points 2 à 8 est reportée à cette même date.</b></p>
--



**Plan de financement**

**priorité 1**

Dépenses		Recettes			
	Montant HT		Montant HT		
Acquisition	Sans objet				
Travaux	44 063.55 €	Conseil général (subvention espérée : 38%)	16 744.15 €	38%	78%
		DETR (subvention espérée 40%)	17 625.42 €	40%	
		Autofinancement	4 406.36 €	10%	
Maîtrise d'œuvre	pour mémoire : réalisée en interne	Emprunt	5 287.63 €	12%	
<b>Total :</b>	<b>44 063.55 €</b>		<b>44 063.55 €</b>	<b>100%</b>	

**Priorité 2**

Ste Anne sur Gervonde : sécurisation du carrefour rd56C/vc1

Amélioration de la sécurité d'une section accidentogène

**Plan de financement**

**priorité 2**

Dépenses		Recettes			
	Montant HT		Montant HT		
Acquisition	A la diligence du Conseil général, compromis de vente signé avec prise de possession immédiate				
Travaux	24 755.85 €	Conseil général (subvention espérée : 38%)	9 407.22 €	38%	78%
		DETR (subvention espérée 40%)	9 902.34 €	40%	
		Autofinancement	2 475.59 €	10%	
Maîtrise d'œuvre	pour mémoire : réalisée en interne	Emprunt	2 970.70 €	12%	
<b>Total :</b>	<b>24 755.85 €</b>		<b>24 755.85 €</b>	<b>100%</b>	

**Priorité 3**

Tramolé : cheminement piéton du colombier

5 852.84

Amélioration de la sécurité des usagers dans un secteur non accidentogène

**Plan de financement**

**priorité 3**

Dépenses		Recettes			
	Montant HT		Montant HT		
Acquisition	Sans objet				
	5852.84	Conseil général (subvention espérée : 38%)	2 224.08 €	38%	78%
Travaux		DETR (subvention espérée 40%)	2 341.14 €	40%	
		Autofinancement	585.28 €	10%	
Maîtrise d'œuvre	pour mémoire : réalisée en interne	Emprunt	702.34 €	12%	
<b>Total :</b>	<b>5 852.84 €</b>		<b>5 852.84 €</b>	<b>100%</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son délégataire à solliciter la DETR pour les trois dossiers présentés ci-dessus

S'ENGAGE à réaliser les travaux entre juillet et décembre 2011

## **BASE DE LOISIRS**

### **POINT N°10 : MISE A DISPOSITION TRIENNALE DU RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS**

La procédure d'appel à candidature pour le restaurant de la base de loisirs arrive à son terme. La consultation engagée début septembre 2010 pour une délégation de service public de 10 ans s'étant révélée infructueuse, un appel à candidature a été lancé pour une simple mise à disposition de trois ans. Trois candidatures se sont déclarées. Deux ont été classées. Il est proposé de retenir la SARL AZUR LOISIRS. L'entrée dans les locaux pourrait se faire dès le 1<sup>er</sup> avril pour une ouverture le 15 avril 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour et 8 voix contre,

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer la convention de mise à disposition du restaurant de la Base de loisirs avec la SARL AZUR LOISIRS représentée par M. Laurent SANCHEZ, demeurant à Savas-Mépin, en contrepartie d'une redevance annuelle de 16 000 € HT (payable en trois fois) incluant le logement.

### **POINT N°11 : RACHAT D'UNE PARTIE DU MATERIEL DE RESTAURATION**

Le preneur du restaurant serait intéressé par une partie du matériel qui est encore propriété du précédent exploitant. Il est proposé au Conseil communautaire d'acquérir cette partie de matériel et de la revendre au preneur de façon à se garantir le produit de la recette. Celui-ci viendrait en déduction des sommes demeurant dues par le précédent exploitant. Le montant de la transaction serait de :

1 600 € pour le four

900 € pour la vaisselle

Soit un total de 2 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour et 9 voix contre,

DECIDE d'acquérir le four mixte et un ensemble de vaisselle auprès de M. Alexandre Pêcher pour un montant de 2 500 € HT

FIXE à 2 500 € HT le prix de revente de ce matériel au nouveau preneur.

### **POINT N°12 : TARIFS EPICERIE DU CAMPING**

La mise à jour des tarifs du camping proposée est la conséquence de la fluctuation des prix des marchandises d'une année sur l'autre. C'est le cas pour environ 30% des produits vendus à l'épicerie. Les arrondis sont pratiqués par tranche de 10 centimes pour faciliter les opérations de caisse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour et 7 voix contre,

FIXE les tarifs de l'épicerie du camping comme il suit :

:

<b>PRODUIT</b>	<b>Tarif 2010</b>	<b>Tarif 2011</b>
----------------	-------------------	-------------------

#### **BOISSONS**

Canette Soda	1.50 €	1,50 €
Jus de fruit 1L	1.20 €	1,20 €
Soda 1L5	2.40 €	2,40 €
Eau plate 1L5	1 €	1 €
Eau gazeuse 1L	1.50 €	1,50 €
Canette bière	2 €	2 €
Canette desperados	2.80 €	2,80 €
Rouge/blanc ½ Loup des Vignes	2.80 €	2,80 €
Rosé ½ Loup des Vignes	2.80 €	2,80 €
Blanc/Rouge Loup des Vignes	3.90 €	3,90 €
Rosé Loup des Vignes	3.90 €	3,90 €

PRODUIT	Tarif 2010	Tarif 2011
Cuvée du moulin	3.20 €	3,20 €
Pastis 50 cl	11.20 €	11.20 €

### BOULANGERIE

Baguette	0,90 €	0,90 €
Croissant	0,90 €	0,90 €
Flûte	1,20 €	1,20 €
Pain au chocolat	1.00 €	1.00 €
Pain campagne	1.90 €	1.90 €
Pain complet	1.90 €	1.90 €

### SOUVENIRS

Cartes Postales Paysages	0,80 €	0,80 €
Cartes Postales Animaux	0.80 €	0.80 €
Timbres 20 g	0,56 €	0,56 €
Stylo animaux	2.50 €	2.50 €
Porte-clé	2.20 €	2.20 €
porte-photo	2.90 €	2.90 €
Enveloppes	0,10 €	0,10 €
magnet	2.80 €	2.80 €

### SUCRERIES

Barres Chocolatées	1,20 €	1,20 €
Bonbons gros paquets	1.80 €	1.90 €
Bonbons petits paquets	0,70 €	0,70 €
Sucette à l'unité	0,40 €	0,40 €
Bonbons à l'unité x3	0,20 €	0,20 €
Malabars	0,20 €	0,20 €
Mister freeze	0,40 €	0,40 €
Paquets gâteaux	1,80 €	1,90 €
Compotes	1,20 €	1,30 €
Nutella	2,40 €	2,50 €
Barres Chocolatées glacées	1.90 €	1.90 €
glace	1.80 €	1.90 €

### PETITS DEJEUNERS

Biscottes	1,20 €	1,20 €
Petits pains grillés	1,30 €	1,40 €
Cacao	2,00 €	2,10 €
Café moulu	1,40 €	1,60 €

<b>PRODUIT</b>	<b>Tarif 2010</b>	<b>Tarif 2011</b>
Café soluble	3,20 €	3,20 €
Céréales	0,80 €	0,90 €
Lait	1,10 €	1,20 €
Confitures grand pot	1,70 €	1,80 €
Confitures petit pot	0,60 €	0,70 €
Sucre en poudre	1,50 €	1,70 €
Thé	1,90 €	1,90 €

### **CONSERVES**

Cassoulet grande boîte	2,40 €	2,40 €
Cassoulet petite boîte	1,80 €	1,80 €
Haricots verts	1,90 €	1,90 €
Petits pois grande boîte	1,60 €	1,60 €
Ravioli grande boîte	2,10 €	2,10 €
Ravioli petite boîte	1,50 €	1,50 €
Maïs	0,80 €	0,80 €
Thon	1,80 €	1,90 €
Salade de fruits	1,70 €	1,70 €

### **PRODUITS**

Shampoings	1,90 €	1,90 €
Gel douche	1,70 €	1,70 €
Dentifrice	- €	2.90 €
Lessive main	3,00 €	3,00 €
Lessive pastille	0,50 €	0,50 €
Liquide vaisselle	1,70 €	1,70 €
Allume-feu la boîte de 16	2,90 €	2,90 €
Allume-feu la pièce	0.20 €	0.20 €
Allumettes	0,60 €	0,60 €
Filtres à café	1,10 €	1,10 €
sachet glaçon	0,50 €	0,50 €
Charbon 3 Kg	4.10 €	4.20 €
Charbon 4 Kg	5.40 €	5.40 €

### **CONDIMENTS**

Sel	1,00 €	1,00 €
Poivre	1,00 €	1,00 €
Huile d'olive	3,90 €	3,90 €
Huile tournesol	1,70 €	1,80 €
Ketchup	1,60 €	1,70 €
Moutarde	1,20 €	1,20 €

<b>PRODUIT</b>	<b>Tarif 2010</b>	<b>Tarif 2011</b>
Mayonnaise	1,40 €	1,40 €
Herbes de Provence	1,10 €	1,10 €
Vinaigrette	1,60 €	1,60 €
Bolognaise	1,80 €	1,90 €

## **DIVERS**

Cacahuètes	1,50 €	1,50 €
Chips petit paquet	0,70 €	0,70 €
Chips grand paquet	1,70 €	1,70 €
Farine	1,10 €	1,10 €
Pâtes	1,20 €	1,20 €
Riz	2,10 €	2,10 €
<b>Produits du terroir</b>		

Jus et nectar de fruits	2.60 €	2.70 €
Miel assortiment	4.70 €	4.50 €
Miel 500 g	4.50 €	4.40 €
Terrine rilette de canard 190 g	3.90 €	3.70 €
Terrine caillette de porc 190 g	3.70 €	3.40 €
Confiture 220 g	2.50 €	2.70 €
Vins côte du Rhône rouge et rosé	3.70 €	3.80 €
Vins côte du Rhône blanc	3.40 €	3.50 €
Vin Lirac rouge/rosé/blanc	4.50 €	4.70 €
Saucisson pur porc haché fin	9.90 € le kilo	12.90 € le kilo

## **COMITE LOCAL DE L'HABITAT**

### **POINT N°13 : ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

Pour la bonne forme, et en respect du décret n°2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social, le Conseil communautaire est invité à exprimer explicitement son accord pour que la Communauté de communes réalise les missions d'enregistrement des demandes de logement locatif social et d'attribution du « Numéro Unique Départemental ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que la Communauté de communes pourra assurer l'enregistrement des demandes de logement locatif social et l'attribution du « Numéro Unique Départemental ».

## **SPANC**

### **POINT N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONTROLE ANNUEL DES INSTALLATIONS EXISTANTES RELEVANT DU SPANC**

En 2010, le Département de l'Isère a officialisé la mise en place de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, dont l'assainissement non collectif. A partir de cette année, le Département apporte une aide de 20% du coût du contrôle par installation avec un plafond à 20 € par installation pour le contrôle annuel des installations existantes. Une première estimation évalue ce nombre à 300, soit un montant de subvention de 6 000 €.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter l'aide du Département de l'Isère pour la réalisation des contrôles sur cette base, étant entendu qu'il s'agit d'un montant maximum.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président ou son délégataire à solliciter l'aide du Département de l'Isère pour la réalisation des contrôles sur la base d'un montant de 6 000 € maximum.

## **INSERTION PROFESSIONNELLE**

### **POINT N°15 : EXPERIMENTATION D'UNE DEMARCHE D'INSERTION AVEC L'APAJH-ISATIS**

La communauté de communes est intéressée depuis sa prise de compétence sur l'insertion professionnelle des jeunes (MIJIR) par l'accueil de stagiaires en contrat aidé au sein de l'entreprise d'insertion « ALLONS-Y » pour y effectuer une partie de leur parcours d'insertion.

Par ailleurs, l'association Loi de 1901 APAJH-ISATIS envisage de reprendre l'activité sur le canton. Elle expérimenterait la faisabilité pendant un an avant de s'engager définitivement. Pendant cette période, elle souhaite être soutenue par la mise à disposition des locaux et du matériel. La communauté de commune est sollicitée pour cela. Une convention formaliserait les modalités de cette expérience, en fixerait la durée à une année et préciserait les conditions de prêt de locaux et de matériel.

La mise à disposition de matériel n'engagera en aucun cas la communauté à le remplacer en cas de panne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président ou son délégataire à signer cette convention.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Informatisation du cadastre** : les documents de consultation en vue de la digitalisation des cadastres de onze communes restantes sont achevés. L'appel à candidature va être lancé dans les prochains jours pour les 35 000 parcelles.

**Assainissement** : La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois nous presse de répondre sur le SYSTEPUR. Il est urgent pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, de faire parvenir à la communauté de communes les délibérations sur ce sujet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme PELLERIN fait part de sa vive émotion quant aux difficultés rencontrées par une famille meyruyarde privée de logement pour obtenir l'attribution d'un logement d'urgence.

*M.CAILLET indique que les modalités d'attribution ont été fixées par le bureau de façon à ce que les logements demeurent disponibles en cas de nécessité. Lorsque l'on n'est pas dans une situation d'urgence absolue (logement détruit ou menace de violence physique imminente), il est normal qu'il y ait un délai d'instruction, ne serait-ce pour que la situation soit complètement analysée et qu'en cas de détresse, la personne soit prise en charge globalement et correctement orientée. Pour les aspects touchant à la vie privée, ce n'est pas aux élus de se substituer aux professionnels de l'action sociale pour recueillir des informations intimes. En l'occurrence, l'absence temporaire des assistantes sociales à Saint Jean n'a pas facilité ce travail. En dépit de cette difficulté, M.CAILLET a décidé d'attribuer ce logement le vendredi, soit deux jours après que la personne demandeuse s'est présentée. La prise de possession n'a eu lieu que le lendemain. Par ailleurs, il aurait paru logique de saisir en priorité le maire de la commune de résidence.*

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h55.